

Décibels et musique : la norme wallonne est obsolète

« Il faut avoir les mêmes au Nord et au Sud, par cohérence : certains artistes ne savent pas vraiment où ils viennent chanter. »

Carlo DI ANTONIO

102 décibels par quart d'heure, c'est la norme flamande, qui sera enfin intégrée dans le code environnement en 2017

La législation bruit en Wallonie, date de 1977. Les festivals s'alignent sur les normes fixées par la loi flamande, en attendant le nouveau texte, en 2017.

● Anne SANDRONT

« Dans les établissements publics, le niveau sonore maximum émis par la musique ne peut dépasser 90 dB » c'est l'arrêté royal 24 février 1977 qui le dit. Pour les personnes de terrain, 90 décibels c'est un volume sonore qui peut être atteint par un public de 2000 personnes qui applaudit... cela ne colle pas à la réalité.

« De façon assez étonnante, il n'y a pas eu de texte en Wallonie pour changer la norme à la fin des années 90 », explique Carlo Di Antonio. Le ministre de l'Environnement reconnaît que le vieux texte ne tient pas compte des écarts sonores, ni des réalités actuelles. « Il ne correspond plus à grand chose. »

Vers quoi pourrait aller la Wallonie ? « L'arrêté flamand n'est pas mal du tout », dit le ministre. La plupart des festivals qui se déroulent en Wallonie s'alignent déjà sur la norme appliquée au nord du pays, soit une moyenne de 102 dB sur un quart d'heure. « C'est important d'avoir une cohérence pour l'ensemble du pays, car les artistes qui viennent se produire chez nous ne se soucient pas de politique et ne savent pas forcément dans quelle Région ils sont. »

Carlo Di Antonio compte donc adopter les normes du décret flamand dans le code environnement qui verra le jour en 2017. « La loi de 1977, parlait de mesures sur 5 minutes. Mais il est important de faire des moyennes, comme dans la loi flamande. Parce

que dans un concert, on peut passer à des extrêmes : par exemple sur un solo de batterie de 12 secondes, on peut passer à des pointes assez élevées. Il faut être précis et cohérent, pour pouvoir installer des contrôles. »

Même avec une norme, il faut se protéger

La norme de 112 décibels donne une bonne qualité de spectacle, mais elle n'est pas sans effets sur vos oreilles, comme le montre le schéma ci-contre.

Depuis plusieurs années, les mutualités chrétiennes sont présentes sur une série de festivals, pour vous sensibiliser à la

fragilité de vos oreilles... Par la force des choses : les préservatifs étaient déjà pris par Solidaritis ! « Nous avons quelques dates prévues : Esperanzah !, le Lasemo, et les fêtes de la musique à Bruxelles, explique Valentin Keuwez au service communication, et d'avril à septembre, nous nous associons au label Quality Nights pour être présents aux soirées God save the 90's et aux concerts à l'Ancienne Belgique. Nous distribuons 40 000 paires de bouchons d'oreille. »

Les mutualités chrétiennes prêtent aussi des casques aux familles. « Je suis allée à l'Incrock festival avec mes trois filles aux mois de mai, explique Cristel. À l'entrée, j'ai laissé ma carte d'identité contre le prêt de casques. » À huit, six et deux ans, les bouchons,

c'est compliqué à mettre, on les perd... « Le casque, il faut juste leur expliquer de ne pas le retirer. Et comme ils sont réglables, ils s'adaptent à leur taille. »

« Ça ne m'embêtait pas, se souvient Lisa, six ans. J'entendais bien les concerts. » Mais Émy, la benjamine, a eu plus de mal à accepter le casque. « Elle essayait de le retirer », se souvient sa maman. Mais Cristel est restée ferme : « soit elle le gardait, soit on quittait le site. » Et la jeune femme est contente d'avoir protégé les oreilles de ses filles : « Pour le concert des Déménageurs, le niveau sonore était tout à fait acceptable. Mais après, pour Boulevard des airs, c'était beaucoup plus fort. Sans le casque, pas sûr que les enfants s'en sortent indemnes. »

Mais les parents, eux, n'avaient pas pris de bouchons. Peut-être en partie à cause de la qualité des protections, comme le remarque Pierre, grand amateur de musique : « Les bouchons distribués gratuitement dans les festivals sont de très mauvaise qualité. Le son est étouffé, c'est un horreur. » Les gens commencent à être conscients du risque que courent leurs oreilles, mais pas encore de là à anticiper, à penser aux bouchons comme aux lunettes de soleil ou au K-way. ■

Dans un concert, on peut passer d'un niveau acceptable à des extrêmes, sur un solo de batterie, par exemple

VITE DIT

La musique rend sourd

Plusieurs musiciens se sont éloignés de la musique pour des problèmes de surdité : Brian Johnson, du groupe AC/DC, a laissé tomber le micro avant de perdre définitivement l'ouïe. Les problèmes d'audition de Phil Collins, en partie dus à

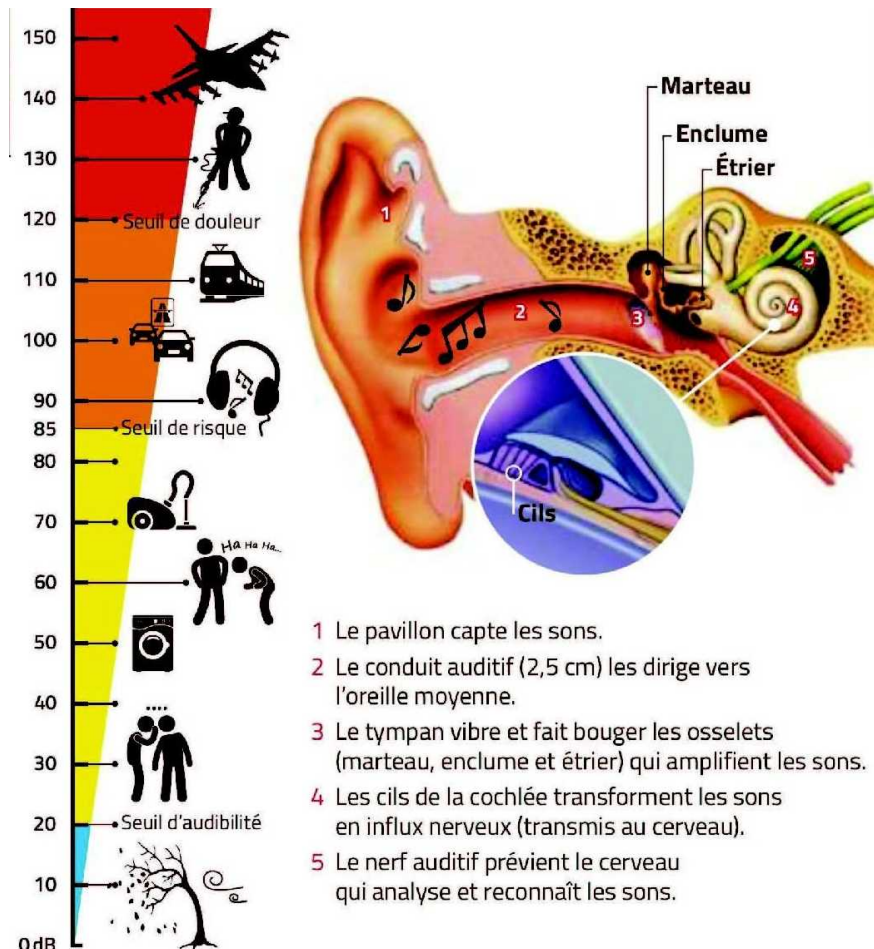
son métier de batteur, l'ont également éloigné de la scène. Comme - plus près de nous, le rappeur belge Veence Hanao, 31 ans seulement, ou encore Marc Ysaye, directeur de Classic 21 et batteur du groupe Machiavel, victime d'acouphènes et

d'hyperacousie.

Application gratuite Une

application gratuite a été lancée par le département flamand de l'Environnement, la Nature et l'Énergie, sous le nom « Help ze niet naar de tuut ». L'application, disponible sur iTunes et Google store, mesure le niveau de bruit et demande à l'utilisateur depuis combien de temps il se trouve à cet endroit. Avec ces informations, le risque de dommage est

mesuré et des conseils sur ce qu'il faut faire pour limiter ce risque sont donnés.



Perte d'audition : 48 heures pour agir

Comment les festivals peuvent-ils rendre sourd ? Explications du Dr Sébastien Barriat, ORL au CHU de Liège.

« **A**u niveau du bruit, ce qui est nocif pour l'oreille c'est à la fois la durée d'exposition et l'intensité du son », explique le Dr Barriat ORL. On peut

avoir un traumatisme sonore sur un son extrêmement élevé, qui dure une fraction de seconde, comme un pétard qui explose jusqu'à côté de votre oreille. L'autre exemple, c'est l'exposition chronique d'une personne qui travaille dans le bruit, comme une usine, tous les jours pendant plusieurs années.

Un concert combine les deux : « On va mettre des décibels très élevés pendant des périodes plus longues, risquant d'occasionner des dommages aux oreilles. »

Ce qui est abîmé, c'est l'oreille interne : « Les dommages se situent au niveau des cellules cillées qui permettent de transmettre le son au cer-

veau via le nerf auditif : au niveau des cellules cillées et de leur connexion avec les neurones. » Les dommages sont irréversibles : on naît avec un certain nombre de cellules cillées, et elles ne se régénèrent pas. C'est pour cela que la prévention est aussi importante.

Le 1^{er} signe : l'acouphène

Dans le cadre d'une exposition chronique au bruit, la perte d'audition est progressive, et on ne la remarque pas immédiatement. L'acouphène apparaît d'abord. « L'acouphène, c'est la sensation d'avoir un bruit dans l'oreille. Il est souvent aigu, comme le siffle-

ment d'une mire de télévision. On peut aussi avoir un sentiment de plénitude dans l'oreille : l'impression qu'elle est un peu bouchée, comme si on avait du liquide dedans. »

L'acouphène est un signal d'alarme. Le spécialiste conseille de consulter urgemment, dans les 48 à 72 heures qui suivent. « Là, on peut éventuellement agir par des médicaments – essentiellement des corticoïdes – pour essayer d'éviter la destruction et les lésions au niveau de l'oreille interne. On recommande également un repos auditif : s'isoler, ne plus s'exposer au bruit. »

Si vous avez eu des acouphènes après un concert, un bilan ORL est conseillé. « Après la disparition de l'acouphène, on pense parfois bien entendre, mais le test auditif peut montrer qu'il y a une perte d'audition que le patient ne perçoit pas : en général, la perte d'audition se fait sur les fréquences aiguës, car c'est la zone la plus fragile de l'oreille interne. Et puis, si on continue à s'exposer au bruit, on va perdre les fréquences moyennes, et dans les cas ultimes les graves. Quand on parle en français, on utilise essentiellement les fréquences moyennes et graves, c'est pour cela qu'on ne remarque pas le problème. » ■ A.S.

LES BOUCHONS

Moulés pour votre oreille

Les boules qu'elles en cire ne sont pas l'outil idéal pour se protéger du bruit : « Il faut les mettre correctement. Parfois, on les dégage partiellement parce qu'on a l'impression d'avoir l'oreille trop bouchée », constate le Dr Barriat.

Il y a des bouchons en mousse. Certains s'achètent tout faits dans les centres auditifs, mais l'idéal c'est d'en acheter qui sont moulés sur mesure,

et dans des centres auditifs. « Il y a aussi des bouchons sélectifs, ajoute le spécialiste. Ils diminuent certaines fréquences en maintenant les autres. On les réserve pour les

professionnels exposés au bruit : on soustrait le bruit de machine - les fréquences aiguës -, mais ils conservent les fréquences graves et peuvent continuer à comprendre leurs collègues de travail. » ■

LES ACOUPHÈNES

Des techniques, pas des traitements

Il y a des acouphènes objectifs : « Ils ont une cause médicale que l'on arrive à trouver. Par exemple, une malformation veineuse... On l'opère et la personne est tranquille », commente le Dr Barriat. Les acouphènes subjectifs sont majoritaires : « On fait tous les examens et on ne trouve pas de cause organique : pas de lésion, de masse, ni de tumeur. Pour ces patients, sauf en

phase aiguë, il n'existe pas de traitement. » Ces personnes doivent alors suivre des techniques d'habituation à l'acouphène, afin que le patient ne le per-

çoive plus. « Comme quand vous habitez en face d'une gare, au bout d'un temps, vous n'entendez plus les trains. » L'habituation peut se faire seul, ou alors grâce à des techniques d'hypnose ou de sophrologie. ■

APPAREILS AUDITIFS

À chacun son sonotone

La perte d'audition peut être légère, modérée, sévère... mais il y a toujours une solution, pour l'ORL. « Ce sont des appareils auditifs, classiques quand la surdité est légère ; puis des appareils implantables pour une surdité plus importante. Et en fin, pour un sourd profond, l'implant cochléaire donne de très bons résultats. » Les appareils im-

plantables (pas l'implant cochléaire) sont plus puissants, plus esthétiques, mais pas remboursés.

« Il vaut mieux appareiller plus tôt que trop tard, dit le Dr Barriat. Parce que c'est un corps étranger, un son amplifié. Et donc le cerveau va devoir s'y habituer. »

Avant de passer par un centre auditif, un examen clinique par un ORL s'impose. ■ A.S.